

Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité
- Projet Social

Direction des Affaires Culturelles et du
Patrimoine/Médiathèque
Réf. DB/MV
Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS,
Directrice de la Médiathèque

Reçu de la Sous-Prefecture
le 23/05/23

Décision : 2023 - 177

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE
POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX
ATELIERS DE GUITARES ET DE DEUX
ATELIERS DE PERCUSSIONS SUIVIS D'UN
CONCERT DU SWINGIN'PARTOUT DANS LE
CADRE DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en
date du 25 mai 2020, décidant l'application
des dispositions prévues à l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre
2022 portant délégations à des Adjointes au
Maire,

Considérant que les ateliers de guitares et de
percussion ainsi que le concert auront lieu le
mercredi 21 juin 2023 dès 12 heures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera conclu et signé un contrat de prestation de service pour la mise en place de deux ateliers de guitare et de deux ateliers de percussions suivis d'un concert du Swingin'Partout, entre la ville de LENS et la Roulotte du SWINGIN, 7, rue de la duchesse 59551 ATTICHES. Ces ateliers et le concert auront lieu le mercredi 21 juin 2023 dans le cadre de la Fête de la musique.

ARTICLE 2 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2022, imputation 422 611.

ARTICLE 3 – la décision « fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23 mai 2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la Culture



Helene CORRE